

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 avril 2011

Date d'envoi de la convocation	: 28 mars 2011	Membre en exercice	: 27	Présents	: 21
Date d'affichage du compte-rendu	: 18 avril 2011	Quorum	: 14	Procurations	: 6
				Absent	: 0
				Votants	: 27

L'an deux mil onze, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, Maire.

Présents : M. M. MAILLOT ; M. J. GRELET ; Mme N. TERRIOT ; Mme A. GIGON ; M. H. GAUDE ; Mme D. LETOUZEY ; M. J.M. COLLET ; Mme G. GUINET ; M. D. GASSE ; Mme S. CHAUVINEAU ; M. X. RABAGO ; Mme M. ROUSSELET ; M. B. BELHADJ ; Mme C. CORMILLOT ; M. G. PERRIN ; Mme M. BIGEARD ; M. D. LEFEBVRE ; Mme F. MOZER ; M. T. DARPHIN ; M. A. AUFFRET ; Mme C. SOLDATI ;

Excusés : M. C. BAUJARD procuration à Mme M. ROUSSELET ; Mme I. RETAILLEAU procuration à S. CHAUVINEAU ; M. J.M. GARCIA procuration à M. M. MAILLOT ; Mme A. DEMANGEON procuration à M. X. RABAGO ; Mme A. LIOTARD procuration à Mme C. SOLDATI ; M. M. FANOÏ procuration à M. A. AUFFRET ;

Absent :

I. Administration générale

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Sylvie CHAUVINEAU est élue secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du 7 février 2011.

Le compte-rendu du 7 février est approuvé à l'unanimité.

3. Autorisation signature de l'avenant du contrat de Pays.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de Pays a pour objet d'organiser les interventions de l'Etat, du Conseil Régional, et du Conseil Général de la Côte-d'Or autour du projet de territoire défini par le pays, en accord avec les co-contractants, jusqu'au 31 décembre 2013.

Pascal TROUVÉ, animateur du Pays Seine-et-Tilles, reprecise que l'avenant 2011/2013 a été rédigé sur la base des priorités affichées par les partenaires, que le contrat de Pays porte sur un programme pluriannuel d'actions et d'animations proposé par le Pays et négocié avec l'Etat et la Région ainsi que le Département. Il rappelle qu'un examen de l'exécution du contrat à la fin de l'année 2010 a amené à le réviser et à rédiger un nouvel avenant.

Cet avenant concerne quelques modifications sur des fiches actions notamment sur l'urbanisation du Pays : l'aide aux études préalables, le soutien au PLU, la Charte forestière, le soutien au développement économique, l'hébergement, et les projets de développement culturel.

Le projet soutenu pour la commune consiste en la "Création d'une salle de diffusion multi-média et artistique à Is-sur-Tille (salle des Capucins) : travaux d'aménagement et d'équipement en vue de la création d'une salle qui soit assez polyvalente pour une présentation conjointe de cinéma et de théâtre. Le projet sera soutenu au titre du dispositif Ville d'appui. L'enveloppe réservée est d'un montant de 319 740 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer l'avenant et tout document relatif à celui-ci.

DECLARATION DE MICHEL MAILLOT SUITE AUX ELECTIONS

4. Ouverture d'itinéraires pour le passage de randonneurs.

Denis GASSE, Conseiller délégué, présente l'objet de cette délibération : celle-ci se situe dans la continuité des aménagements de circuits de randonnées entamés maintenant depuis plusieurs mois et se situe dans le prolongement des précédentes délibérations.

Il est rappelé que les parcelles citées sont celles dont la commune est propriétaire et que l'autorisation permettra à la COVATI qui en a la compétence de solliciter l'inscription au plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (P.D.I.P.R.).

Il est proposé que la commune s'engage à assurer la pérennité et la continuité des chemins inscrits au P.D.I.P.R. de la Côte-d'Or, conformément aux prescriptions du Code rural, impliquant notamment la recherche d'itinéraire de substitution si le maintien du tracé n'est pas possible, ainsi qu'à entretenir ou à faire entretenir l'itinéraire dans des conditions adaptées à la randonnée et dans le respect de l'environnement.

Pour cela, la commune entend solliciter l'inscription des tronçons susmentionnés au P.D.I.P.R. et solliciter l'aide financière du Conseil Général pour la réalisation des équipements de sécurité à prévoir.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

II. Domaine et patrimoine

5. Bilan des acquisitions et cessions immobilières.

Le bilan des acquisitions foncières et cessions immobilières est présenté.

III. Personnel communal.

6. Contrats saisonniers piscine.

7. Contrats saisonniers camping.

Comme chaque année, des saisonniers seront recrutés pour assurer le déroulement des activités de ces deux équipements en complément des agents titulaires. Deux postes à temps non complet sont créés pour le camping, 16 postes à temps non complet et 7 postes à temps complet sont créés pour la piscine comprenant les surveillants de baignades, les personnes assurant les entrées et l'entretien des vestiaires et des bassins.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces créations.

8. Organigramme des services municipaux.

Jacques GRELET, Premier Adjoint, informe le Conseil Municipal que depuis plusieurs semaines un travail avec les services a permis de définir un nouvel organigramme. Ces changements visent à faire face aux évolutions permanentes nécessaires pour répondre aux besoins de la population et aux missions de service public dévolues à la collectivité. Ils ont été également l'occasion d'intégrer les exigences du document unique et de son plan d'actions adoptés lors du Conseil Municipal d'octobre 2010. Le Conseil Municipal a pris acte du nouvel organigramme des services municipaux, sous réserve de validation lors du Comité Technique Paritaire.

9. Indemnisation forfaitaire pour élections.

Jacques GRELET propose au Conseil Municipal, comme à chaque période d'élections, que soit versée l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents communaux remplissant les conditions et qui ont participé aux opérations électorales cantonales des 20 et 27 mars 2011.

Les agents communaux titulaires du grade suivant sont concernés : attaché.
Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

10. Suppression du poste d'apprenti CAP Petite Enfance.

Jacques GRELET a informé le Conseil Municipal de la suppression du poste d'apprenti C.A.P. Petite enfance à l'école maternelle Matisse à compter du 18 mars 2011.

IV. Finances locales :

11. Demandes de subventions : délibérations n°11 à 17.

Henri GAUDÉ, Adjoint en charge des bâtiments puis Jacques GRELET, en charge de la voirie et des espaces verts, présentent les demandes de subventions proposées au Conseil. Le Conseil Municipal approuve ces demandes afin de financer les projets d'investissements présentés au budget primitif 2011. Des subventions seront demandées dans le cadre du Contrat Ambitions Côte-d'Or auprès du Conseil Général : restaurant d'enfants, bâtiment « sanitaires » du Moto-Cross et tennis couvert.

Par ailleurs, un dossier auprès du CNDS sera déposé pour le co-financement du projet de tennis couvert.

Enfin la commune sollicitera l'Etat au travers de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le financement de la 3^{ème} salle du restaurant d'enfants et des aménagements aux espaces verts.

Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, précise que les demandes doivent être énoncées hors taxe. Cette modification sera faite pour la délibération concernant la demande de DETR et le montant à financer du projet tennis sera porté à 334 448 € HT.

Service de l'Eau et de l'Assainissement

Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, rappelle pour mémoire que la ville d'Is-sur-Tille a affermé ses réseaux eau et assainissement par convention avec la SAUR L'affermage consiste à confier à une société la gestion des réseaux. La SAUR effectue pour le compte de la commune la distribution de l'eau, la collecte et le transport des eaux usées. La ville réalise uniquement les travaux d'investissement. Pour financer ceux-ci, elle perçoit une surtaxe communale.

Le traitement des eaux usées est organisé par le Syndicat d'Assainissement Is-Marcilly qui est un établissement public indépendant de la ville.

Budget eau

18. Compte administratif 2010.

Le C.A. retrace toutes les opérations effectuées dans l'année et donne les résultats d'exploitation et d'investissement.

C'est le compte de l'ordonnateur, c'est à dire du Maire. C'est pourquoi Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		108 743,41		94 529,88		203 273,29
Opérations exercice	66 749,89	156 950,31	273 114,04	195 748,06	339 863,93	352 698,37
TOTAUX	66 749,89	265 693,72	273 114,04	290 277,94	339 863,93	555 971,66
Résultats clôture		198 943,83		17 163,90		216 107,73
Restes à réaliser			34 164,73	6 142,13	34 164,73	6 142,13
TOTAUX CUMULÉS	66 749,89	265 693,72	307 278,77	296 420,07	374 028,66	562 113,79
Résultats définitifs		198 943,83	10 858,70			188 085,13

La section d'exploitation dégage un excédent de 90 200.42 €.

La section d'investissement présente un déficit de 77 365.98 €, des restes à réaliser, qui seront repris au budget primitif 2011, en dépenses pour la somme de 34 164.73 € et en recettes pour la somme de 6 142.13 €.

Nicole TERRIOT indique qu'en investissement, les principaux travaux réalisés concernent : rue de la Confrérie - parking du bief - Impasse Dumas - rue Anatole France - rue Foch – rue Henri Dunant - rue Molière et que les restes à réaliser (34 164.73 €) reportés au BP 2011 correspondent aux travaux réalisés rue de la Confrérie - parking du Bief - quartier rue Foch - impasse Dumas - rue H. Dunant - rue Molière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. Michel MAILLOT, Maire, s'étant retiré de la salle conformément au texte légal) constate, que pour cette comptabilité annexe, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, sont conformes avec les indications du compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur du Trésor public.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

19. Compte de gestion 2010.

Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2010 dressé par Monsieur de LAMBERTERIE Receveur du Trésor Public et propose au Conseil Municipal de statuer :

1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;

2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par Monsieur de LAMBERTERIE Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

20. Affectation des résultats 2010.

La clôture de l'exercice 2010 fait apparaître :

- un excédent d'investissement de 17 163.90 € qui sera reporté au c.001 du budget primitif 2011 section « investissement ».

- des restes à réaliser, qui seront repris au budget primitif 2011, en dépenses pour la somme de 34 164.73 € et en recettes pour la somme de 6 142.13 € soit un solde négatif en RAR de 28 022.60€, d'où un déficit réel d'investissement de 10 858.70 €

- un excédent d'exploitation cumulé de 198 943.83 €.

Sur proposition de Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2010 au compte 002 section « exploitation » pour 188 085.13 € et au compte 1068 « autres réserves » pour 10 858 .70 € du budget primitif 2011.

21. Budget primitif 2011

Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, propose au vote du Conseil Municipal le budget primitif 2011 qui retrace la reprise et l'affectation des résultats.

Le budget primitif 2011 est présenté en suréquilibre à la section d'exploitation soit la somme de 169 552.10 € pour les dépenses et 345 635.13 € pour les recettes ; par contre, il s'équilibre à la section d'investissement pour la somme de 288 107.63 €

Ce budget permet de financer des travaux à hauteur de 191 000 € avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 98 112.10 € par le jeu des comptes 023 et 021, sans augmenter la surtaxe eau et sans avoir recours à l'emprunt.

Les travaux 2011 prévus sont : la rue de l'Égalité avec la suppression du passage cimetière et le bouclage par la rue Anatole France ; l'alimentation en eau sur le site des Lavières et le centre hippique ; les sports mécaniques ; l'alimentation route du camp Américain ; des frais d'études et la maîtrise d'œuvre pour la construction du réservoir de 800 m³ ; l'extension ZI champs Besançon.

Nicole TERRIOT rappelle que le budget eau retrace beaucoup d'opérations d'ordre budgétaire et très peu d'opérations réelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2011 du service de l'eau.

Budget assainissement

22. Compte administratif 2010.

Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, rappelle que, comme pour le service de distribution de l'eau, le service collecte et transport des eaux usées est affermé et que la ville réalise les travaux d'investissement. Pour financer ces travaux, la ville perçoit une surtaxe communale.

Le compte administratif retrace toutes les opérations effectuées dans l'année et donne les résultats d'exploitation et d'investissement.

C'est le compte de l'ordonnateur c'est-à-dire du Maire.

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		6 620,72		52 370,26		58 990,98
Opérations exercice	72 739,21	123 973,29	369 949,06	274 044,85	442 688,27	398 018,14
TOTAUX	72 739,21	130 594,01	369 949,06	326 415,11	442 688,27	457 009,12
Résultats clôture		57 854,80	43 533,95			14 320,85
Restes à réaliser			125 672,71	125 672,71	125 672,71	125 672,71
TOTAUX CUMULÉS	72 739,21	130 594,01	495 621,77	452 087,82	568 360,98	582 681,83
Résultats définitifs		57 854,80	43 533,95			14 320,85

La section d'exploitation dégage un excédent de 51 234.08 €

La section d'investissement présente un déficit de 95 904.21 €, des restes à réaliser qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de 125 672.71 € et qui seront repris au budget primitif 2011.

Nicole TERRIOT indique qu'en investissement, les principaux travaux réalisés concernent : cour Fernet, parking du Bief, rue de la Confrérie et rue F. Mitterrand, et que les restes à réaliser (125 672.71 €) reportés au BP 2011, correspondent aux travaux réalisés cour Fernet, parking du Bief, rue de la Confrérie et rue F. Mitterrand.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. Michel MAILLOT, Maire, s'étant retiré de la salle conformément au texte légal) constate que pour cette comptabilité annexe, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement

du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, sont conformes avec les indications du compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur du Trésor Public.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité

23. Compte de gestion 2010.

Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2010 dressé par Monsieur de LAMBERTERIE receveur du Trésor Public et propose au Conseil municipal de statuer :

1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;

2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par Monsieur de LAMBERTERIE Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

24. Affectation des résultats 2010.

La clôture de l'exercice 2010 fait apparaître :

- un déficit d'investissement de 43 533.95 € qui sera reporté au c.001 du budget primitif 2011 section « investissement ».
- des restes à réaliser qui s'équilibrent en dépenses et en recettes pour la somme de 125 672.71 € et qui seront repris au budget primitif 2011.
- un excédent d'exploitation cumulé de 57 854.80 €.

Sur proposition de Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2010 au compte 002 « résultat d'exploitation reporté » pour la somme de 14 320.85 € et au compte 1068 « autres réserves » pour la somme de 43 533.95€ du budget primitif 2011.

25. Budget primitif service de l'assainissement.

Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, propose au vote du conseil municipal le budget primitif 2011 qui retrace la reprise et l'affectation des résultats.

Le budget primitif 2011 s'équilibre donc section par section.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 141 320.85 € et en investissements à la somme de 439 381.66 €.

Ce budget permet de financer des travaux à hauteur de 200 500 € avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 62 535.85 € par le jeu des comptes 023 et 021, sans augmenter la surtaxe assainissement, mais en ayant recours à un emprunt à hauteur de 33 269.15 €.

Les travaux 2011 prévus sont : le poste Félix Léchenet, un siphon rue du Colombier, la rue du « bas du Meuley » et la ZI rue Wilson vers la station d'épuration.

Nicole TERRIOT rappelle que le budget assainissement retrace beaucoup d'opérations d'ordre budgétaire et très peu d'opérations réelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2011 du service de l'assainissement.

26. Le budget communal 2011.

Le Maire rappelle en préambule quelques éléments qui ont marqué le débat d'orientation budgétaire de février dernier. Tout d'abord, il y était souligné que cette année, la construction budgétaire serait particulièrement difficile pour plusieurs raisons : les impacts de la réforme de la taxe professionnelle effectifs pour la première fois, la direction des finances qui délivre les informations concernant les dotations, les compensations et les péréquations au fur et à mesure que les modalités techniques de calcul sont possibles. Enfin, les contours de la réforme des collectivités étant maintenant connus, il est responsable de les prendre en compte dès aujourd'hui et, comme des hypothèses fortes, pour les années à venir.

En conséquence, le Conseil Municipal avait arrêté les orientations suivantes lors de sa dernière réunion : rechercher des marges de manœuvre lui permettant de poursuivre ses objectifs.

- Maîtriser l'évolution de la pression fiscale.
- Poursuivre et développer le rôle des services municipaux dans le maintien du lien social et de la solidarité, à un moment où la crise économique fragilise nombre de nos concitoyens.
- Rechercher l'efficacité énergétique, les exigences du développement durable devant être intégrées à l'ensemble des projets municipaux.
- Poursuivre une vision à long terme du développement de notre commune, par l'élaboration du PLU.

- **Pour honorer les engagements pris :**
 - Maintenir les crédits en soutien à la vie associative.
 - Maintenir le service aux personnes les moins favorisées.
 - Faire évoluer les tarifs en conformité avec l'inflation afin de ne pas participer aux effets de la crise sur le budget des familles tout en ayant une politique tarifaire responsable au regard de l'évolution des charges de fonctionnement des services.

- **Des priorités d'investissement pour préparer l'avenir :**
 - Poursuivre la rénovation des bâtiments publics.
 - Poursuivre l'implantation d'équipements publics en tant que Ville relais, chef-lieu de canton, assumant sa responsabilité de moteur et dynamisant un territoire plus large.
 - Élaborer un PLU qui permettra de structurer le développement du territoire communal tant au plan de l'équilibre des zones d'activités, des politiques de création de logement que de l'aménagement des réseaux et voiries au service d'une ville agréable à vivre.

Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, présente dans ce cadre le budget primitif 2011.

Elle rappelle que, en complément des éléments énoncés par le Maire, que l'inflation est estimée à ce jour à +1.5%, que la revalorisation des bases décidée lors de la loi de finances a été définie à plus 2% et dans le même temps, que nous pouvons nous attendre à une baisse des dotations de l'Etat de 1.5%. Les éléments concernant la fiscalité directe locale n'étant arrivés que très récemment et de manière encore incomplète, le vote des taux ne pourra être proposé ce soir. Un prochain conseil avant la fin du mois d'avril sera donc programmé.

Le budget primitif 2011 s'équilibre donc section par section.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 706 791 € et en investissements à la somme de 1 859 954 €.

Ce budget permet de financer des travaux à hauteur de 1 606 154 € avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 142 315.45 € par le jeu des comptes 023 et 021.

La section de fonctionnement s'élève à la somme de 3 706 791 €

Les charges de fonctionnement se répartissent pour 27 % en charges à caractère général soit 1 008 993 €. Ce chapitre intègre notamment une prévision en hausse des consommables dont l'électricité à hauteur de 2 %, des carburants et combustibles à hauteur de 6 %. Les autres postes ont été augmentés de 2 % au regard des crédits consommés l'année précédente.

Il est à noter qu'un certain nombre de dépenses devront permettre de développer des projets tels que, la rénovation du site internet, la création d'ateliers informatiques ouverts aux habitants, l'entretien des archives de la ville, mais aussi la mise en place d'un certain nombre de préconisations concernant le document unique (consignes de sécurité pour les agents au travail).

Les charges de personnel et frais assimilés (1 909 360 €) représentent 51,51 % des charges de fonctionnement. Elles sont en augmentation de 5,45 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est due, pour une grande part aux évolutions mécaniques des rémunérations ou reprises d'antériorité, aux majorations des taux de cotisations, à la budgétisation à titre conservatoire d'un poste d'agent actuellement en disponibilité.

Nicole TERRIOT donne quelques ratios calculés avec une population de 3 905 habitants.

En 2011, la charge de personnel par habitant est de 489 € contre 464 € en 2010. En 2009, la charge par habitant était de 385 € contre 396 € pour une commune de même strate (source : exploitation des fichiers de la Direction Générale des Finances Publiques, année 2009)

Enfin, les autres charges de gestion courante (424 292,55 €) représentent 11,45 % des dépenses. Ce chapitre intègre notamment la location d'une salle afin de permettre de répondre à l'activité importante et toujours en développement des associations issoises. Cette information permet de préciser que le soutien au travers des subventions de fonctionnement restera le même. Par contre, il est proposé une réévaluation de + 2 % pour le CCAS et les associations présentes dans les écoles. Ce chapitre contient également la convention avec l'école Jeanne d'Arc ainsi que les conventions avec le SICECO et le SITIV.

Christine SOLDATI, Conseillère municipale, demande, de ce fait, pourquoi le montant prévu évolue entre les deux années.

Jean-Marc COLLET, Adjoint à la vie sociale et au sport, répond que ceci est dû à l'arrêt des demandes de financement par certaines associations suite à une évolution de leur activité sur Is-sur-Tille.

Thierry DARPIN, Conseiller municipal demande pourquoi nous versons une subvention à la Maison familiale de Baigneux-les-Juifs.

Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances répond que cette somme correspond à une participation au prorata du nombre de jeunes issois scolarisés dans ces structures. La contribution est de 31 € par élève.

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

Elles sont issues pour 60 % des impôts et taxes soit 2 211 640 €. Les dotations et subventions (1 119 644 €) représentent 30 % des recettes et les produits des services (274 000 €) soit 7.39%.

La section d'investissement s'élève pour l'année 2011 à 1 859 954 €.

Cette section intègre en priorité le remboursement de la dette en capital, soit 253 800 €, et des dépenses d'équipements pour la somme de 1 606 154 €.

- Construction d'un court de tennis couvert, aménagement d'une troisième salle au restaurant municipal d'enfants, création d'un « bloc sanitaires » sur le terrain du MotoCross.
- Entretien et accessibilité aux bâtiments municipaux (Espace Carnot, écoles maternelle et élémentaire), conduite des études pour les travaux à venir salle des Capucins et au COSEC ainsi qu'une nouvelle tranche de travaux à la maison des associations.
- Rénovation et entretien des voiries communales, aménagement des espaces verts, extension du réseau et de l'éclairage public notamment rue François Mitterrand.

L'ensemble de ces projets sera financé par le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (142 315.45 €), de la dotation aux amortissements pour un montant de 164 500 €, de la taxe locale d'équipement dont l'estimation est portée à 118 000 € et du FCTVA pour la somme de 150 000 €.

Les subventions attendues du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat sont estimées à 380 838 €

Enfin, pour l'équilibre de ce budget, nous inscrirons un emprunt de 867 830.55 € qui devrait être, dans les faits, diminué sensiblement lors de l'affectation des résultats de l'exercice 2010.

Thierry DARPIN, Conseiller municipal, demande pourquoi le montant estimé sur la réalisation du tennis couvert a changé dans une telle proportion depuis la dernière réunion de la commission bâtiments.

Henri GAUDÉ, Adjoint aux bâtiments communaux et installations, répond qu'effectivement le dossier est toujours en situation d'instruction, et qu'au fur et à mesure de son avancée avec l'architecte missionné, la commission sera informée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2011 de la Ville.

V. Urbanisme :

Annie GIGON, Adjointe chargée de l'urbanisme, rappelle que la commune a décidé, par délibération du 27/05/2010, l'acquisition de 20 140 m² au lieudit « champs a la cognée » afin de développer la zone artisanale à l'Est de la rue de la Rochotte.

La parcelle cadastrée ZC n°41 s'insère dans cet ensemble désormais propriété communale et s'impose d'emblée comme indispensable à intégrer dans le futur aménagement de ce secteur ; une offre d'achat a été adressée au propriétaire courant décembre 2010 à laquelle ce dernier a répondu favorablement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZC n° 41 d'une contenance de 1 274 m² au prix de six euros vingt-huit (6,28) le mètre carré et autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir propre à la conclusion de cette affaire.

VI. Travaux :

Jacques GRELET, Premier Adjoint, rappelle au conseil que les dissimulations de réseaux électriques obligent régulièrement à établir des canalisations souterraines sur des parcelles appartenant au domaine privé de la collectivité afin d'assurer la continuité du service. Le Syndicat Intercommunal d'Énergie de Côte-d'Or (SICECO) procède par convention de servitudes au profit de la commune ; il s'agit de garantir l'accès aux installations aux fins de surveillance et d'entretien quel que soit le propriétaire. Sont concernées les parcelles AP 574 (cour derrière la mairie) dans le cadre des travaux de dissimulation du réseau basse tension rue Dominique Ancemot et les parcelles AP 23 (cimetière) et AO 663 (école maternelle) pour les travaux à venir rue Anatole France. Pour permettre la régularisation par acte authentique devant notaire, il convient d'autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions. Les frais correspondants sont pris en charge par le SICECO. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer lesdites conventions.

Information qualité de l'eau (rapport consultable en mairie)

Jacques GRELET, Premier Adjoint, informe le Conseil Municipal que la Direction Départementale des Territoires nous a fait parvenir le rapport annuel 2010 concernant la qualité de l'eau utilisée pour la consommation humaine. Ce rapport est consultable en mairie et sera joint dans son intégralité au rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement qui sera présenté ultérieurement au Conseil. Il rappelle que l'eau distribuée à Is-sur-Tille a pour origine le captage du puits de Mirvelle, dans la nappe phréatique de l'Ignon. Le volume prélevé en moyenne est d'environ 1 100m³/ jour.

La conclusion du rapport signale un léger « *dépassement de la référence qualité sur un prélèvement le 27 juillet 2010 pour un paramètre bactériologique ... ce dépassement était associé à une absence de chlore libre lors du prélèvement... une vérification du système de désinfection a été réalisée et les teneurs en chlore en distribution étaient conformes dès le 28 juillet... Hormis ce dépassement ponctuel, les analyses réalisées ont permis de constater la distribution d'une eau de bonne qualité sur la commune d'Is-sur-Tille tout au long de l'année.* »

Questions diverses : Le prochain Conseil se tiendra le jeudi 28 avril à 19h00.